

Séance du 7 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le sept du mois d'avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr RAGER Dominique, Maire

Présents : Mmes Réveillère - Pubert - Brousseau
Mrs Rager – Lavau – Tétaud – Lefèvre – Hannard – Pillaud
Absents : Mr Alletru donne pouvoir à Mr Lavau
Mr Choyeau
Secrétaire de Séance : Mme Pubert Anne-Sophie

Date de la convocation 29/03/2011 Nombre de délégués : - en exercice 11
Date d'affichage 29/03/2011 - présents 9

~~~~~

### **2011-04-006 Adhésion de la Commune de Saint MartinLars en Sainte Hermine au SIAEP de l'Angle Guignard – Approbation du périmètre et des statuts du SIAEP de l'Angle Guignard – Election des délégués titulaires et suppléants**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réorganisation du périmètre des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) au sein de Vendée Eau, la Commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine a décidé de se retirer du SIAEP de la Plaine de Luçon. Les nouveaux statuts de Vendée Eau approuvés par délibération n°10.107 du 17 décembre 2010 prennent acte de ces modifications, aboutissant à passer de 20 Syndicats et 2 Communes isolées à 11 Syndicats.

Dans la nouvelle organisation, la Commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine adhérerait au SIAEP de l'Angle Guignard, qui est une émanation du SIAEP des Sources de l'Arkanson dont le périmètre et les statuts ont été modifiés.

Par délibération n+2010-18-23 du 13 décembre 2010, le SIAEP de l'Angle Guignard a approuvé son périmètre incluant la Commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine et ses statuts.

Cette délibération ainsi que les statuts ont été notifiés à la Commune le 4 février 2011. A compter de cette date, la Commune dispose de trois mois pour délibérer à son tour sur le périmètre et les statuts du SIAEP de l'Angle Guignard.

Monsieur le Maire fait lecture des statuts du SIAEP de l'Angle Guignard.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au SIAEP de l'Angle Guignard ;
- d'approuver le périmètre du SIAEP de l'Angle Guignard incluant la Commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine ;
- d'approuver les statuts du SIAEP de l'Angle Guignard ;
- de procéder à l'élection des délégués de la Commune au SIAEP de l'Angle Guignard (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément à l'article 7.2.1 des statuts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au SIAEP de l'Angle Guignard ;
- approuve le périmètre du SIAEP de l'Angle Guignard incluant la commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine ;
- approuve les statuts du SIAEP de l'Angle Guignard.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à une élection conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, désigne les délégués suivants pour représenter la Commune de Saint Martin-Lars en Sainte Hermine au SIAEP de l'Angle Guignard :

Délégués titulaires : Didier PILLAUD et Raoul LEFEVRE  
Délégués suppléants : Alain CHOYEAU et Dominique RAGER

~~~~~

2011-04-007 Opération « Aide au commerce en milieu rural » pour la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie de St Martin-Lars va changer de gérant courant mai et que l'activité sera reprise par Mr RIBREAU John.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu par courrier en date du 18 mars dernier de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, une demande d'avis du Conseil Municipal sur l'opération « Aide au Commerce en Milieu Rural » qui pourrait être attribuée par le Conseil Général à Mr John Ribreau pour l'acquisition du matériel inclût dans le fonds de commerce.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à l'opération « Aide au Commerce en Milieu Rural » pour l'acquisition du matériel inclût dans le fonds de commerce de la boulangerie par Mr John RIBREAU.

~~~~~

### **2011-04-008 Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : choix du cabinet d'étude**

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2009 relatif à l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Vu le résultat de la consultation du marché sur procédure adaptée pour l'étude relative à l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'analyse des offres et au choix du candidat pour cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ::

- décide de retenir le cabinet Qualiconsult pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, pour un montant de l'étude de 1 025 € HT
- décide d'inscrire cette dépense au compte 203 du budget primitif 2011.

~~~~~

2011-04-009 Ecole privée sous contrat d'association : subvention 2011

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que suite à la mise en place du contrat d'association avec l'école privée en date du 1^{er} septembre 2003, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'élève de l'école primaire.

La participation pour l'année 2011 s'élève à 571.66 € par élève.

Le calcul est effectué sur le nombre d'élèves présents au 15 février.

Pour l'année 2011, le montant de la subvention s'élève à 18 293.12 € pour 32 élèves de la commune de St Martin-Lars.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide d'allouer à l'école privée une subvention d'un montant de 18 293.12 € pour l'année 2011.

Le montant de cette subvention sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2011.

~~~~~

### **2011-04-010 Subvention cantine scolaire**

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention de la cantine scolaire de l'école privée pour l'année 2011.

Le nombre de demi-pensionnaire est de 27 enfants  
Le nombre de repas sur l'année est de 3780  
Le montant de la participation communale est de 0.91 € par repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- accorde une subvention de 3 439.80 € pour 3780 repas à la cantine scolaire.

Le montant de cette subvention sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2011.

~~~~~

2011-04-011 Subvention à l'Association Vendée 4L

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Association Vendée 4L dont le siège est à St Martin-Lars, a été créée afin de permettre la participation d'un ou plusieurs équipages au raid humanitaire 4 L TROPHY pour apporter des fournitures scolaires aux enfants marocains.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'inauguration de l'église le 11 septembre dernier, l'Association Vendée 4L avait participé à l'organisation par l'installation et la désinstallation des tonnelles, le service du vin d'honneur, la projection d'un film relatant les travaux et la sonorisation de la cérémonie. Il rappelle également qu'il avait été proposé d'allouer une subvention à l'association pour l'aide apporter à cette journée et pour les soutenir dans leur objectif humanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- Décide d'allouer une subvention de 400 € pour l'année 2011 à l'association Vendée 4L pour l'aide apportée à cette journée et pour les soutenir dans leur objectif humanitaire.

Le montant de cette subvention sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2011.

~~~~~

#### **2011-04-012 Attribution d'une subvention à la Sté de Chasse « La Bécassine » de St Martin-Lars pour la lutte collective contre les ragondins**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de la lutte contre les ragondins sur la commune en collaboration avec le FDGDON de La Roche sur Yon.

Monsieur le Maire demande au conseil d'allouer une subvention à la Société de Chasse « La Bécassine » pour indemniser les piégeurs à raison de 3 € par animal piégé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- décide d'allouer une subvention de 300 € à la société de chasse « La Bécassine » de St Martin-Lars pour l'année 2011.

Le montant de cette subvention sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2011.

~~~~~

2011-04-013 Renouvellement ligne de trésorerie au Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie du Crédit Agricole arrive à son échéance renouvelable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Emet un avis favorable pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole à hauteur de 250 000 €
- Autorise le Maire à signer tous documents avec l'établissement bancaire.

~~~~~

**2011-04-014 Travaux salle polyvalente : étude mise en sécurité**

Vu le Contrat Environnement Rural de seconde génération signé le 14 janvier 2011, portant en partie sur la réhabilitation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation d'une étude sur la mise en conformité des sanitaires, la modification de la chaufferie et la mise en sécurité de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable pour la réalisation d'une étude sur les travaux cités ci-dessus dans le cadre du Contrat Environnement Rural,
- Autorise le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

~~~~~

2011-04-015 Vente de deux meubles de cuisine

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les deux meubles de cuisine de la salle polyvalente ne sont plus utilisés pour le rangement de la vaisselle et que Mme RAGER Chantal a demandé à les acheter.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de vendre les deux meubles de cuisine à Mme Rager Chantal pour un montant (symbolique) de 10 €.

~~~~~

**2011-04-016 Modification des tarifs de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fréquentation assez importante de la salle polyvalente et pour pallier à la gestion des locations sur un week-end, il serait peut être préférable de fixer un tarif particulier pour les lendemains de manifestations privées ou publiques.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer un tarif complémentaire correspondant à 50 % du montant de la location de la salle pour l'utilisation du lendemain.

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits